



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INVITATION PRESSE

Bordeaux, le 18 janvier 2024

Installation du CESER Nouvelle-Aquitaine 2024-2029

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, procédera à la séance d'installation du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine, au cours de laquelle se déroulera l'élection du nouveau président du CESER Nouvelle-Aquitaine ce :

**Mardi 23 janvier 2024 de 10h00 à 17h00 environ
Hémicycle de l'Hôtel de Région, niveau 2
14, rue François de Sourdis à Bordeaux**

L'installation du nouveau CESER s'étendra sur la journée :

- **Ouverture de séance par Monsieur le Préfet de région**
- **Déclaration des candidatures à la présidence du CESER**
- **Votes**
- **Déclaration du nouveau président**
- **Élection des autres membres du bureau**
- **Composition des instances de travail du CESER**

Contacts presse :

Sophie BILLA
Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine
Tél. 06 07 62 05 99
sophie.billa@gironde.gouv.fr

Muriel CULTOT
CESER Nouvelle-Aquitaine
Tél. 06 20 75 23 10
muriel.cultot@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Informations complémentaires

L'installation du nouveau CESER

La nouvelle assemblée consultative régionale compte 180 membres ([consultez l'arrêté du 29 décembre 2023](#)). Ces conseillères et conseillers sont désignés pour six ans, répartis en quatre collèges : 58 représentants des "entreprises et activités professionnelles non salariées" ; 58 des "organisations syndicales de salariés les plus représentatives" ; 58 des "organismes et associations participant à la vie collective de la région" et 6 "personnalités qualifiées".

Cette nouvelle assemblée (*) est marquée par un profond renouvellement puisque plus de 43 % de ses membres ne siégeaient pas dans l'ancien CESER. Conformément à la réglementation, la parité s'affirme le pourcentage de femmes étant de 48 %. La moyenne d'âge est de 57 ans.

En termes de répartition géographique,

- 112 conseillers (63 %) sont issus de l'ex-Aquitaine ;
- 27 conseillers (15 %) sont issus de l'ex-Limousin ;
- 40 conseillers (22 %) sont issus de l'ex-Poitou-Charentes.

Département	Conseillers	
	Nombre	Pourcentage
Charente (16)	8	4.5 %
Charente-Maritime (17)	10	5.6 %
Corrèze (19)	9	5.0 %
Creuse (23)	6	3.4 %
Dordogne (24)	11	6.1 %
Gironde (33)	72	40.2 %
Landes (40)	8	4.5 %
Lot-et-Garonne (47)	4	2.2 %
Pyrénées-Atlantiques (64)	17	9.5 %
Deux-Sèvres (79)	13	7.3 %
Vienne (86)	9	5.0 %
Haute-Vienne (87)	12	6.7 %

(*) 179 membres désignés à ce jour sur 180 ; 1 siège reste en instance de désignation à la date du présent communiqué.

Au cours de cette séance d'installation de l'assemblée, un nouveau président du CESER Nouvelle-Aquitaine sera élu.